

FORMULAIRE D'ADHÉSION

Adhésion personne physique	
Adhésion personne morale	

Coordonnées de la personne physique ou du représentant de la personne morale :

Nom	
Prénom	
Fonction	
Cabinet	
Adresse	
Tél	
E-mail	

Nom des parrains : (La liste des membres est disponible sur le site internet ou peut être obtenue auprès de Véronique Jeandé - Tél : +33 1 34 74 38 95)

Parrain 1	
Parrain 2	

--

Certificat(s) de spécialisation :
Activité(s) dominante(s) :

--

Pour les avocats :

Date de prestation de serment	
Barreau	
Id CNBF	

DROIT & PROCÉDURE



Siège social :
Ordre des Avocats - 4 Bd du Palais
CS 80420 - 75053 Paris cedex 1

Président : Olivier Saumon
Tél : +33 1 53 43 15 55 -
o.saumon@jasper-avocats.com

Personne physique :

- Taux normal : 200 €
- Réduit (moins de 5 ans d'exercice) : 60 €
- Fonctionnaire (magistrat, professeur) : 120 €
- Membre honoraire : 60 €

Personne morale :

- Effectif 1 à 50 avocats : 2 participants : 400 €
- Effectif 51 à 100 avocats : 3 participants : 500 €
- Effectif + de 101 avocats : 4 participants : 600 €

droitetprocedure.com



A PROPOS

L'association a pour vocation d'assurer le maintien et la pérennité du patrimoine moral des Anciens avoués près le Tribunal de Grande Instance de Paris, qui sont à l'origine de sa création, et à ce titre de promouvoir les principes de loyauté, de probité, de délicatesse, de compétence et de respect du justiciable qui ont toujours été les leurs.

Elle a pour objet :

- de réunir les praticiens du droit et de la procédure,
- de contribuer à la promotion des principes directeurs du procès et à la connaissance de ses règles,
- de concourir à la formation des membres des professions judiciaires et juridiques,
- d'étudier et de proposer tous textes ou projets de textes,
- de participer à tous travaux de doctrine,
- et de favoriser la médiation, la conciliation, l'arbitrage, le droit participatif ou collaboratif.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de Droit et procédure pour l'année 2025 est ainsi composé :

Olivier Saumon, Président
Michèle Dubuc, Secrétaire
Laurence Kiffer, Trésorier

Administrateurs :

Marguerite Aynès
Valence Borgia
Pauline Breuzet-Richard
Stéphane Fertier
Jean-Yves Garaud
Jacques Guillemin
Alexandre de Jorna
Antoine Kirry
Hervé Regnault
Juliette Schweblin
Charles Simon
Elodie Valette

SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF

Véronique Jeandé
17 bis route du Moulin à Vent
78740 Vaux sur Seine
Tél : +33 1 34 74 38 95
jeande.veronique@orange.fr

MODALITÉS D'ADHÉSION

Peuvent être membres de l'Association les avocats, les magistrats, les professeurs et enseignants des universités, tous les autres praticiens du droit et de la procédure (tels juristes, huissiers, notaires, experts, arbitres, médiateurs).

Peuvent être membres actifs (i) des personnes physiques qui postulent à titre individuel ou (ii) des personnes morales qui désigneront un représentant personne physique permanent au sein de l'association.

La demande d'adhésion doit être adressée au Président du conseil d'administration par la personne physique qui postule à titre individuel ou par le représentant légal de la personne morale. Elle doit être parrainée par deux membres actifs de l'association, à jour de leur cotisation, et est soumise à l'agrément du conseil d'administration. Le conseil d'administration statue souverainement, dans les 6 mois de sa saisine, à la majorité de ses membres présents et sans recours ; sa décision n'a pas à être motivée.

L'adhésion implique le règlement d'une cotisation annuelle dont le barème est fixé par le conseil d'administration.

